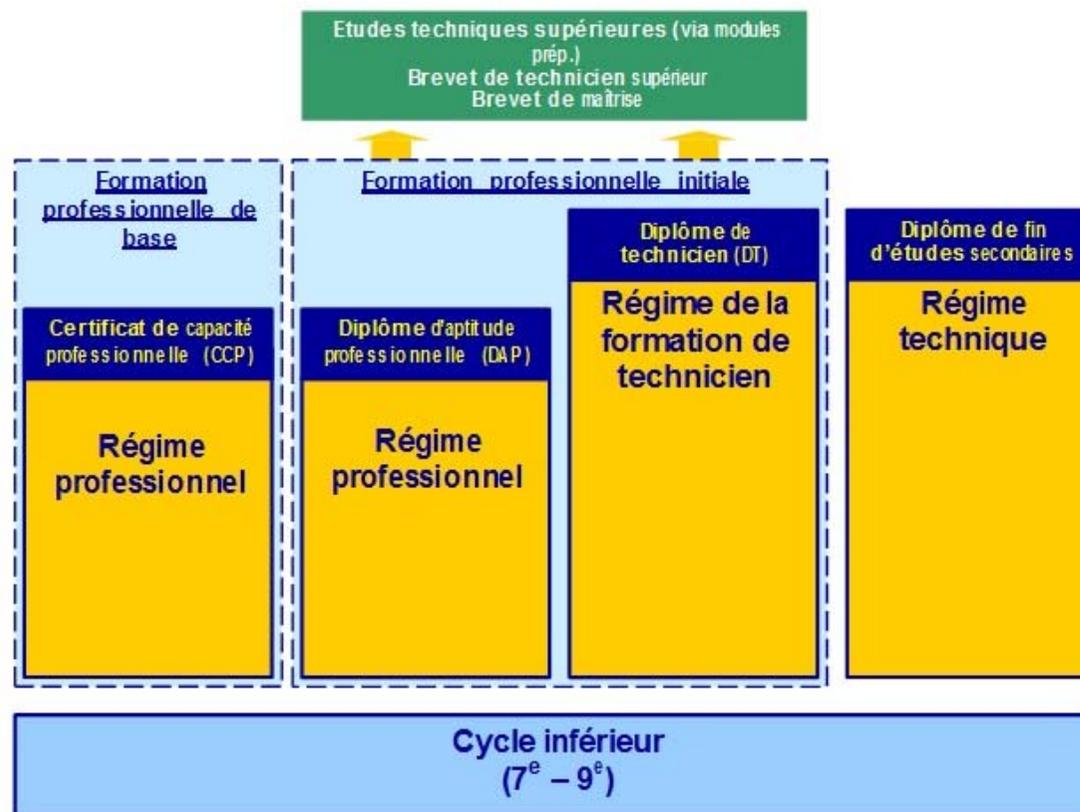


Critères de promotion pour les classes de la formation professionnelle

1) Fonctionnement de la formation professionnelle

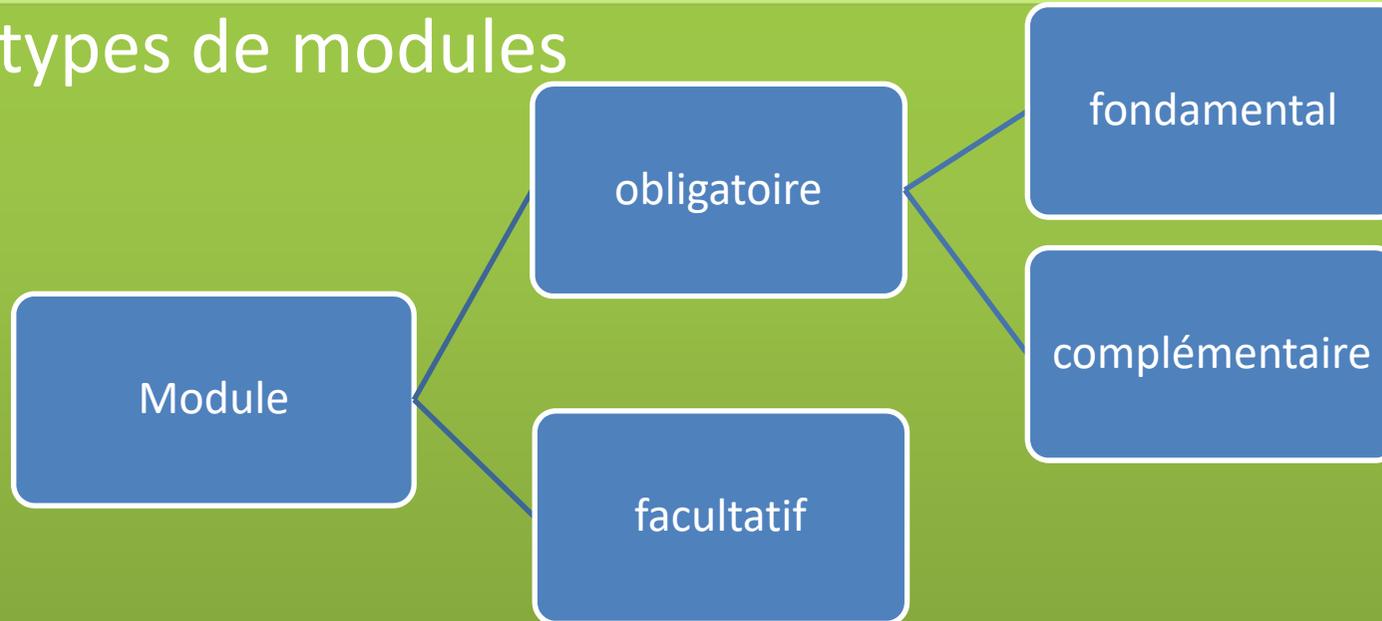
- Organisation de l'année scolaire en semestres
- Organisation des cours sous forme de modules
- Enseignement par compétences
- Evaluation:
 - avec notes (01-60 points)

Organigramme des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire général



2) L'organisation modulaire des cours

- 3 types de modules



- 30 leçons hebdomadaires de modules obligatoires sont en principe complétées par 2 – 4 leçons de modules facultatifs

3) Évaluation des compétences

- Un module comporte entre 3 et 10 compétences obligatoires, chacune affectée d'un indice de pondération suivant son importance.
- L'indice de pondération décide du total de points attribué à cette compétence.
- La somme des points de toutes les compétences du module est égale à 60.

Exemple:

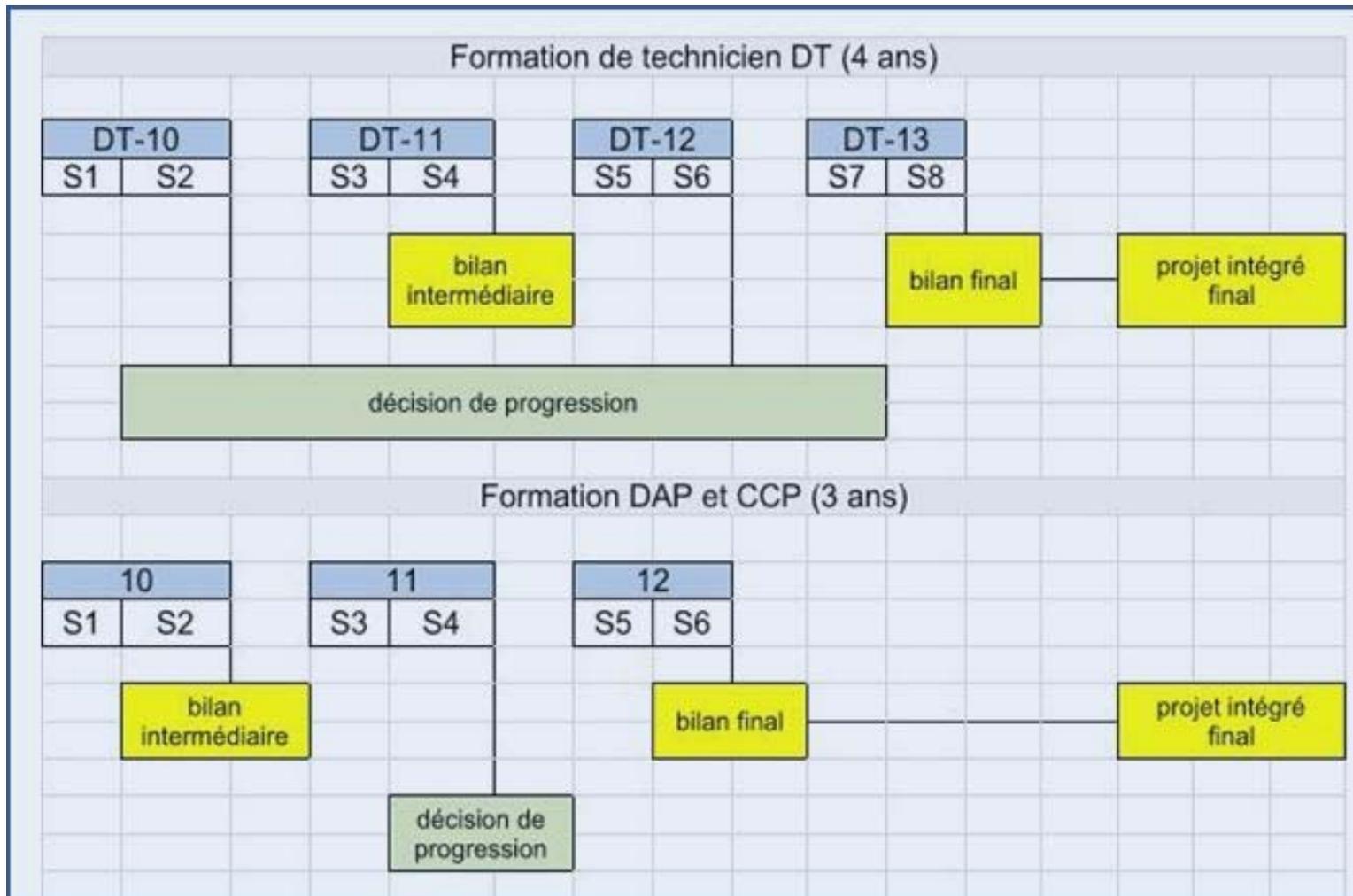
Module EMGAP7
(Emballage de la
gamme de
produits, DC1VM):

Grille d'évaluation :	
Pondération	Compétences
40 % (24 P) 40% de 60 p = 40x60/100 = 24 p	L'élève est capable de mettre à profit les outils spécifiques du secteur servant à l'emballage et au transport dans le contexte de la sortie des marchandises.
30 % (18 P)	L'élève est capable d'employer les désignations des marchandises habituelles dans le commerce pour les cinq groupes principaux d'une manière correcte sous l'aspect professionnel.
20 % (12 P)	L'élève est capable de désigner les moyens de transport, les voies d'acheminement ainsi que les directives en matière de sécurité des transports.
10 % (6 P)	L'élève est capable d'assumer ses activités de manière fiable en procédant avec précaution et en tenant compte du rendement.

4) Réussite des modules

- Un module est réussi si la note obtenue est au moins égale à 30 points.

5) Les moments décisifs de la formation



5.1) Décision de progression:

- Après la classe de 4^e et de 2^e (DT), après la classe de 2^e année de formation (DAP et CCP)
- DT: 4 conditions:
 - Réussite de 90% de tous les modules au programme de l'année scolaire
 - Réussite de 90% des modules de l'enseignement professionnel de l'année scolaire
 - Pas de module fondamental non réussi (à l'exception d'un seul du 2^e semestre)
 - Pas de module avec une note inférieure à 20 points!
- DAP: mêmes conditions avec taux de 85%
- CCP:
 - Réussite de 80% de tous les modules au programme de l'année scolaire;
 - Pas de module avec une note inférieure à 20 points!
- Si l'élève réussit à la décision de progression: passage à l'année suivante avec obligation de rattraper les modules non-réussis.
- Si l'élève ne réussit pas la décision de progression: redoublement de l'année!

5.2) Bilan intermédiaire:

- DT: après la classe de 3^e ,
- DAP/CCP: après la classe de 1^e année de formation
- Mêmes conditions que pour la décision de progression
 - DT: modules du cycle 4^e / 3^e considérés
 - DAP: modules de la 1^{er} année de formation considérés
- Si l'élève réussit le bilan intermédiaire: passage à l'année suivante; les modules non-réussis ne doivent plus être rattrapés et ne seront plus pris en compte (sauf éventuellement le module fondamental du 2^e semestre 3^e ou 1^e année de formation (DAP)).
- Si l'élève ne réussit pas le bilan intermédiaire: redoublement de l'année!

5.3) Bilan final:

- A la fin de la formation; décide l'admission au PIF
- DT et DAP:
 - Réussite de 90% de tous les modules au programme des 2 dernières années scolaires
 - Réussite de 90% des modules de l'enseignement professionnel des 2 dernières années scolaires
 - Pas de module fondamental non réussi
 - Pas de module avec une note inférieure à 20 points
- CCP: réussite de 80% de tous les modules au programme des 2 dernières années scolaires et pas de module avec une note inférieure à 20 points.

6) Rattrapage des modules non réussis

- Si un module fondamental n'est pas réussi, il doit être rattrapé au semestre suivant.
- Un module complémentaire non réussi doit être rattrapé de préférence avant la décision de progression ou le bilan intermédiaire / final.
- Attention: pour éviter que l'élève ne réussisse pas le bilan final parce qu'il a trop de modules non-réussis accumulés pendant les 2 dernières années, il doit rattraper les modules non-réussis le plus rapidement possible!
- Un module facultatif ne doit pas être réussi; les modules facultatifs réussis sont mentionnés sur le complément au bulletin.

7) Eduboard

- Site internet permettant aux élèves de suivre le statut de leur formation: www.eduboard.lu
- Accès avec login et mot de passe IAM.
- Les élèves peuvent consulter le nombre de modules à réussir et le nombre de modules déjà réussis.
- Actualisé à chaque édition de bulletin.

Exemple: Auxiliaire de vie – DC3AV

Bilan intermédiaire**Bilan réussi - Autorisé à progresser**

X0AV - 2017/2018

	Suivis / Au programme	Réussis / A réussir
Modules obligatoires	18 / 18	17 / 15
Modules obligatoires de l'enseignement professionnel	12 / 12	11 / 10
Modules fondamentaux	2 / 2	2 / 2*

* hormis le module fondamental au programme du dernier semestre qui peut être non réussi pour progresser. A noter que ce module doit être réussi au cours de l'année d'études suivante afin de réussir le bilan.

Progression**Autorisé à progresser**

DC2AV - 2018/2019

	Suivis / Au programme	Réussis / A réussir
Modules obligatoires	14 / 14	14 / 11
Modules obligatoires de l'enseignement professionnel	10 / 10	10 / 8
Modules fondamentaux	4 / 4	4 / 4*

* hormis le module fondamental au programme du dernier semestre qui peut être non réussi pour progresser. A noter que ce module doit être réussi au cours de l'année d'études suivante afin de réussir le bilan.

Bilan final

DC3AV - 2019/2020

Les évaluations du semestre 1 ne sont pas encore comptabilisées

	Suivis / Au programme	Réussis / A réussir
Modules obligatoires	20 / 27	14 / 24
Modules obligatoires de l'enseignement professionnel	15 / 19	10 / 17
Modules fondamentaux	6 / 8	4 / 8

Exemple: Technicien mécatronique
d'autos et de motos: 3TPMA

Progression

4TPMA - 2018/2019

	Suivis / Au programme	Réussis / A réussir
Modules obligatoires	20 / 20	19 / 16
Modules obligatoires de l'enseignement professionnel	12 / 12	11 / 9
Modules fondamentaux	2 / 2	2 / 2*

* hormis le module fondamental au programme du dernier semestre qui peut être non réussi pour progresser. A noter que ce module doit être réussi au cours de l'année d'études suivante afin de réussir le bilan.

Bilan intermédiaire

3TPMA - 2019/2020

Les évaluations du semestre 1 ne sont pas encore comptabilisées

	Suivis / Au programme	Réussis / A réussir
Modules obligatoires	29 / 39	19 / 35
Modules obligatoires de l'enseignement professionnel	17 / 23	11 / 20
Modules fondamentaux	2 / 3	2 / 3*

* hormis le module fondamental au programme du dernier semestre qui peut être non réussi pour progresser. A noter que ce module doit être réussi au cours de l'année d'études suivante afin de réussir le bilan.

Progression

	Suivis / Au programme	Réussis / A réussir
Modules obligatoires	... / 16	... / 12
Modules obligatoires de l'enseignement professionnel	... / 8	... / 5
Modules fondamentaux	... / 2	... / 2*

* hormis le module fondamental au programme du dernier semestre qui peut être non réussi pour progresser. A noter que ce module doit être réussi au cours de l'année d'études suivante afin de réussir le bilan.

Bilan final

	Suivis / Au programme	Réussis / A réussir
Modules obligatoires	... / 37	... / 33
Modules obligatoires de l'enseignement professionnel	... / 21	... / 18
Modules fondamentaux	... / 4	... / 4
Modules stages	... / 4	... / 4*

* hormis un module de stage qui peut être non réussi avant le projet intégré final. A noter que ce module doit être réussi ensuite afin d'obtenir le certificat ou le diplôme.

8) Accès aux études supérieures

- Après une classe de 1e du DT
- Afin de faciliter l'accès aux études supérieures les élèves doivent suivre en classe de 2e et 1e des modules préparatoires
- En classe de 2e et 1e les modules préparatoires sont offerts en mathématiques et en langues (selon souhait des élèves)

Comité des parents d'élèves

- Représente les parents de tous les élèves du Lycée Bel-Val,
- Informe les parents sur toutes les questions en relation avec l'enseignement,
- Est représenté au conseil d'éducation et siège avec un représentant au conseil de discipline,
- Organise des activités culturelles et sociales,
- Formule des propositions concernant l'organisation de l'enseignement et du travail des élèves.
- Contact: parents@lbv.lu